



## Remplacement d'un cadre par un cadre supérieur

Par **rosso benoit**, le **28/02/2017** à **15:02**

bonjour,

nous avons l'emploi d'un cadre qui n'est plus assurée.  
l'entreprise a donc positionner un cadre supérieur de cette même entreprise pour le remplacer en plus de sont travail.

peut il demander une prime ou un avenant a sont contrat pour le surcroit de travail ?

merci

Par **P.M.**, le **28/02/2017** à **15:26**

Bonjour,

Il faudrait savoir qui vous êtes pour poser cette question apparemment à la place d'un cadre supérieur mais de toute façon, il n'est pas possible d'effectuer plus de travail qu'il n'est réalisable ce qui n'empêche pas de réclamer une prime, reste à savoir si elle serait accordée...